



INSTITUT DE FRANCE  
Académie des sciences

**COMITE DE DEFENSE DES SCIENTIFIQUES  
(CODHOS)**

\*\*\*\*\*

***RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019***

Mai 2020

Académie des sciences – Secrétariat du CODHOS  
23 quai de Conti – 75006 Paris  
Tél. : 33.1.44.41.44.31  
[nathalie.zajdman@academie-sciences.fr](mailto:nathalie.zajdman@academie-sciences.fr)

## Sommaire

<b>Introduction</b> -----	<b>3</b>
<b>Présentation du Comité de Défense des Scientifiques</b> -----	<b>4</b>
<b>Composition du CODHOS</b> -----	<b>5</b>
<b>Présentation du Réseau International des Droits humains</b> -----	<b>6</b>
<b>Réunion des Comités des droits humains des académies des sciences et sociétés savantes européennes</b> -----	<b>7</b>
<b>Colloque droits humains et éducation</b> -----	<b>7</b>
<b>Interventions du CODHOS en 2019</b> -----	<b>8</b>
<b>Bahreïn</b> -----	<b>9</b>
<b>Chine</b> -----	<b>11</b>
<b>Grèce</b> -----	<b>14</b>
<b>Hongrie</b> -----	<b>19</b>
<b>Iran</b> -----	<b>21</b>
<b>Soudan</b> -----	<b>24</b>
<b>Turquie</b> -----	<b>26</b>
<b>Vietnam</b> -----	<b>31</b>
<b>Tableau récapitulatif des cas traités</b> -----	<b>34</b>
<b>Annexes : Relevés de presse concernant la situation des Droits humains dans les pays pour lesquels le CODHOS est intervenu</b> -----	<b>37</b>

## Introduction

Les atteintes aux valeurs fondamentales en matière de droits humains continuent à marquer le monde en 2019 : détentions sans ou après parodie de procès, répressions brutales des mouvements sociaux et des minorités, procès arbitraires....

- au **Bahreïn** : privation arbitraire de nationalité en particulier pour des motifs discriminatoires tels que race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique...
- en **Chine** : répression et exactions des minorités en particulier des Ouïghours, détentions arbitraires, tortures, mauvais traitements, surveillance de masse
- en **Hongrie** : régression de l'égalité de genre, conseil d'administration de l'Académie des sciences hongroise sous contrôle de l'Etat
- en **Iran** : arrestations arbitraires, conditions de détention inhumaines et dégradantes
- au **Soudan**, cependant, une lueur d'espoir : lutte du gouvernement contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, engagement d'abroger les lois qui restreignent les libertés
- en **Turquie** : arbitraire dans le système judiciaire, mauvais traitements, assassinats
- au **Vietnam** : incarcérations pour délits d'opinion, conditions d'emprisonnement inhumaines.

Face à ces menaces, les organisations internationales qui tentent de dénoncer ces atteintes aux libertés et de venir en aide à leurs victimes, sont plus que jamais indispensables. Le CODHOS -*Comité de Défense des Scientifiques*- est un Comité de l'Académie des sciences qui s'est donné pour mission d'intervenir lorsque des scientifiques (au sens large incluant universitaires de toutes disciplines, ingénieurs, personnels de santé), sont concernés. Bien sûr, en tant que scientifiques, nous sommes très attachés aux principes universels et nous nous sentons concernés par toutes les violations des droits humains. La limitation de nos interventions, en faveur des scientifiques, est dictée par notre souhait d'avoir un contrôle rigoureux des informations sur les personnes menacées, une évaluation exacte de la situation et la certitude que nos actions n'accroissent pas le danger ou le sort auquel ces personnes sont exposées. C'est pourquoi nous appartenons à un réseau international (*International Human Rights Network of Academies and Scholarly Societies*) qui permet à la fois de vérifier les informations et d'amplifier les réactions lorsque nous décidons d'intervenir. Nous adressons à cet effet des lettres aux chefs d'Etat, aux Ambassades, à tous les pouvoirs concernés. Hélas les succès ne sont pas souvent au bout de notre action ; néanmoins il arrive que les autorités concernées soient préoccupées de découvrir que leurs actions sont connues du monde extérieur et qu'en définitive les protestations aient un effet. Dans tous les cas où nos interventions ont conduit à une libération, la personne concernée a exprimé combien il avait été important pour elle de savoir que le reste du monde connaissait son sort et s'en indignait. Ce devoir de solidarité à lui seul justifie notre action.

## **Présentation du Comité de Défense des Scientifiques (CODHOS)**

La plupart des gouvernements ont signé un ou plusieurs textes instituant des règles internationales de protection des droits humains. Le plus connu est la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* proclamée par les Nations Unies en 1948. Cependant, nombreux sont aussi les gouvernements qui, bien qu'ayant ratifié ces accords, en violent régulièrement les dispositions. Les violations les plus fréquentes concernent le respect de l'intégrité physique et mentale de la personne humaine (torture, conditions de détention dégradantes, absence de soins médicaux), le droit à la liberté d'expression et d'opinion, l'application des règles de procédure judiciaire (détention arbitraire, absence de communication avec un avocat).

En mai 1978, l'Académie des sciences a décidé de s'intéresser aux violations des droits dont sont victimes, à travers le monde, des scientifiques (y compris des médecins, chercheurs en sciences humaines, ingénieurs, enseignants...). Elle a ainsi créé en son sein le *Comité de Défense des Hommes de Science* (CODHOS), renommé depuis mars 2019 *Comité de Défense des Scientifiques*, afin de respecter le principe de neutralité du genre.

Le CODHOS compte actuellement 16 membres. Il a été présidé successivement par André Guinier, Jean Dausset, François Jacob, Claude Cohen-Tannoudji et est co-présidé depuis le 5 novembre 2013 par Édouard Brézin et Jean Iliopoulos. Le Comité se réunit environ une fois toutes les six semaines pour traiter des cas individuels dont il a connaissance et assurer un suivi des cas étudiés précédemment. Il travaille en liaison avec des Académies étrangères, surtout la National Academy of Sciences des Etats-Unis, avec le Ministère des Affaires étrangères, et parfois avec Amnesty International. L'intervention consiste le plus souvent à écrire aux autorités du pays concerné (gouvernement, ambassadeurs à l'étranger, homologues en France) pour obtenir des éclaircissements sur le cas, la libération du prisonnier (si les éléments prouvent que la détention est abusive), l'amélioration de ses conditions de détention et la reprise de son activité professionnelle.

Comme toujours, en matière de droits humains, l'impact des actions menées par le CODHOS est difficile à mesurer. Cependant, les réactions des diverses autorités et les améliorations constatées dans certains cas prouvent que le Comité ne travaille pas en vain. Plusieurs libérations et/ou allègements de peine sont ainsi obtenus chaque année (entre 5 et 10 par an en moyenne). En 2019, 5 personnes ont été libérées :

- Muntaser Ibrahim, professeur soudanais de biologie moléculaire et vice-président de l'Académie des sciences soudanaise
- Tuna Altinel, mathématicien turc (liberté provisoire)
- Serkan Golge, physicien turc
- Füsün Üstel, professeure turque de sciences politiques
- Sebnem Korur Fincanci, médecin légiste turque

## **Composition du CODHOS**

*Co-Présidents* : Édouard BRÉZIN et Jean ILIOPOULOS  
*Secrétaire Général* : Yves QUÉRÉ

Etienne Emile BAULIEU  
Claude COHEN-TANNOUDJI  
Pierre ENCRENAZ  
Anne EPHRUSSI  
Philippe JANVIER  
Henri KORN  
Jean-Pierre MAHE  
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)  
Charles-Michel MARLE  
Yves MEYER  
Christine PETIT  
Gilles PISIER  
Jacques PROST  
André SENTENAC

*Secrétariat* : Nathalie ZAJDMAN

## **Présentation du Réseau International des Droits humains des Académies et des Sociétés Savantes**

En mai 1993, à l'initiative de la *National Academy of Sciences*, a été créé le *Réseau International des Droits humains des Académies et des Sociétés Savantes* dont fait partie le CODHOS.

Les objectifs de ce Réseau sont :

- de promouvoir le respect et la protection des droits des scientifiques et personnels de santé ;
- d'alerter les gouvernements des violations de ces droits éventuellement commises sur leur territoire ;
- d'aider les scientifiques qui, de par le monde, sont persécutés et injustement détenus pour avoir exercé, sans violence, les droits garantis par la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* ;
- de soutenir l'indépendance d'Académies sœurs dans le monde entier.

Le Réseau est administré par :

- un Directeur Exécutif, Rebecca Everly ;
- un Comité Exécutif composé de : Édouard Brézin (France), Martin Chalfie (USA), Carol Corillon (USA), Abdallah Daar (Oman/Canada), Rose Entsua-Mensah (Ghana), Edward Kirumira (Ouganda), Belita Koiller (Brésil), Zohra ben Lakhdar (Tunisie), Pedro Leon (Costa Rica), Indira Nath (Inde), Ida Nicolaisen (Danemark), John Polanyi (Canada), Ovid Tzeng (Taiwan)

Les institutions membres du Réseau agissent de manière autonome et discrétionnaire, mais sont invitées à communiquer à son secrétariat leurs actions et les résultats obtenus. Elles interviennent, dans les cas portés à leur attention par le Réseau, au moyen de lettres de protestation adressées aux autorités du pays concerné, et par la présence d'observateurs lors des procès des scientifiques mis en accusation.

Les *Comités des Droits humains* des différentes Académies, organisés en Réseau dont le siège est à Washington, se réunissent tous les deux ans pour mieux coordonner leurs actions. Le 8<sup>ème</sup> Symposium « *Science et Droits humains* » du Comité des Droits humains s'est tenu à Paris, en France, à l'Académie des sciences, le 10 septembre 2019. Il a été suivi, le 11 septembre, par un colloque intitulé : « *Droits humains et Education scientifique* ».

## **Réunion « Science et Droits humains » des comités des droits humains des Académies européennes**

Cette réunion, co-organisée par le CODHOS de l'Académie des sciences et le Comité des droits humains de l'Académie des sciences allemande, la Leopoldina, s'est déroulée l'après-midi du 10 septembre. Outre la France et l'Allemagne, quatorze nationalités étaient représentées : la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Finlande, la Grande Bretagne, l'Italie, le Kosovo, le Montenegro, la République tchèque, la Roumanie, la Slovénie, la Suède, le Vatican. La présidente de l'Académie algérienne des sciences et le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Technologies du Maroc assistaient en tant qu'observateurs. Le Réseau international des droits humains des Académies et des Sociétés savantes était également représenté.

La réunion a commencé par un bref discours d'accueil de Jean Iliopoulos et Hans-Peter Zenner suivi d'une présentation des comités des droits humains des académies des sciences de France et d'Allemagne. Rebecca Everly, Directrice exécutive du Réseau international, a présenté ensuite les activités du Réseau et a résumé les interventions des années passées. Puis chaque représentant des académies ou sociétés savantes est intervenu et a exposé les activités de son comité en matière de droits humains.

### **Colloque « Droits humains et Education scientifique »**

Les comités des droits humains de l'Académie des sciences de France et de l'Académie allemande des sciences (Leopoldina) ont organisé conjointement un symposium sur « *Les droits humains et l'éducation scientifique* » le 11 septembre 2019, à l'Institut de France.

Cet événement faisait partie d'une série de conférences, initiée par la Leopoldina, consacrée au thème « Droits humains et science ». Le colloque s'est attaché à souligner le droit à l'éducation, reconnu par la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies* de 1948. Il s'est efforcé également de montrer l'importance de l'éducation scientifique concernant les droits humains afin de sensibiliser un large public à la lutte contre les discriminations de toutes natures, races, genres, religions.... En effet, dans le monde d'aujourd'hui, où trop de choses tendent à diviser les gens, la science offre un des rares espaces de consensus. Un théorème mathématique ou un résultat expérimental n'est pas lié à une croyance ou à une opinion. Les scientifiques ont le devoir absolu de préserver cet espace de consensus et de ne pas le dénaturer par des éléments étrangers à la science.

<https://www.academie-sciences.fr/fr/Seances-publiques/droits-humains-education-scientifique.html>

<https://www.academie-sciences.fr/en/Public-sessions/human-rights-scientific-education.html>

## Interventions du CODHOS en 2019

Bahreïn	Abduljalil al-Singace, <i>ingénieur</i>
Chine	Tashpolat Tiyip, <i>docteur en sciences de l'ingénieur,</i> et <i>président de l'Université du Xinjiang</i> Ilham Tohti, <i>professeur d'économie</i>
Grèce	Andreas Georgiou, <i>économiste</i>
Hongrie	Académie hongroise des sciences
Iran	Ahmadreza Djalali, <i>médecin spécialiste en médecine</i> <i>des catastrophes</i> Fariba Adelkhah, <i>antropologue,</i> et Roland Marchal, <i>spécialiste de l'Afrique subsaharienne</i>
Soudan	Muntaser Ibrahim, <i>professeur de biologie moléculaire</i> et <i>vice-président de l'Académie des sciences soudanaise</i>
Turquie	Tuna Altinel, <i>mathématicien</i> Sebnem Korur Fincanci, <i>femme-médecin légiste</i> Serkan Golge, <i>physicien</i> Füsün Üstel, <i>professeure de sciences politiques</i>
Vietnam	Pham Van Troi, <i>ingénieur</i>

# **BAHREÏN**

## **M. Abduljalil al-Singace, ingénieur**

Le professeur Abduljalil al-Singace, ingénieur bahreïnien et défenseur des droits humains, purge une peine à vie à la prison Jaw pour avoir encouragé pacifiquement les réformes démocratiques et le respect des droits humains durant le mouvement de protestation au Bahreïn. Le professeur al-Singace souffre de sérieux problèmes de santé qui sont exacerbés par ses conditions de détention et le refus d'accès aux traitements médicaux appropriés.

Au moment de son arrestation en mars 2011, le professeur al-Singace était professeur d'ingénierie mécanique à l'Université de Bahreïn depuis 17 ans. Comme Directeur et Porte-parole du Bureau des droits humains du *Mouvement Haq pour les Libertés civiles et la Démocratie*, une organisation d'opposition pro-démocratique, il a critiqué de manière pacifique nombre de politiques du gouvernement bahreïnien. Le professeur al-Singace a été accusé avec 13 autres chefs d'opposition, de crimes contre la sécurité nationale dont « la mise en place de groupes terroristes afin de renverser le Régime royal et changer la constitution ». Pendant sa détention préventive, il a été maintenu au secret et sans doute torturé mais il n'y a pas eu d'enquêtes sur ces abus. En juin 2011, suite à un procès devant un tribunal militaire qui a bafoué les règles standards internationales d'un procès équitable, le professeur al-Singace a été reconnu coupable. Nous savons qu'aucune preuve crédible n'a été présentée à la Cour pour soutenir les accusations portées contre lui. En janvier 2013, la plus Haute Cour du Bahreïn a confirmé le verdict.

Depuis sa condamnation, le professeur al-Singace est détenu à la prison centrale Jaw à Manama dans des conditions très dures. Il ne dispose actuellement que d'un bref accès à l'air frais pendant qu'il est conduit à la salle de bain ou au réfectoire (pour les repas) qui se trouvent à l'extérieur du bâtiment où il est détenu. Nous savons que le professeur al-Singace se voit actuellement refuser l'accès au magasin de la prison -où les prisonniers achètent des vêtements et des articles d'hygiène- et que ses livres ont été confisqués.

Le professeur al-Singace souffre de plusieurs affections chroniques notamment d'une hypertrophie de la prostate, d'un syndrome post-polio et d'une drépanocytose. Ces pathologies auraient empiré et de nouveaux problèmes médicaux – douleurs musculo-squelettiques, faible nombre de globules blancs, lésions nerveuses – se sont développés en partie à cause des mauvais traitements qu'il a subis en prison. Bien qu'il demande régulièrement des rendez-vous avec des médecins spécialisés, ces demandes sont fréquemment rejetées et les rendez-vous programmés sont souvent annulés par les autorités de la prison. Il lui est aussi souvent refusé l'accès aux traitements dont il a besoin pour ses différentes pathologies.

**CHINE**

## **M. Ilham Tohti, professeur d'économie**

Le 23 septembre 2014 après un procès arbitraire de deux jours devant la Cour Intermédiaire du Peuple d'Urumqi, le professeur Ilham Tohti avait été condamné à la prison à vie pour « séparatisme ». Amnesty International avait jugé la sentence « honteuse » et qu'elle était « un affront à la justice », que le professeur Tohti était un prisonnier d'opinion détenu seulement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ; l'Union européenne qu'elle était « totalement injustifiée » et la Maison Blanche avait appelé à la relaxe du professeur Ilham Tohti estimant que les intellectuels ne devraient pas être persécutés pour avoir exprimé leurs idées de façon pacifique.

Les autorités judiciaires chinoises avaient refusé que les avocats du professeur Ilham Tohti puissent avoir accès aux preuves confirmant qu'il était bien persécuté. Les autorités judiciaires avaient également refusé que ses avocats lancent un appel à témoins et avaient extorqué les témoignages du professeur Ilham Tohti et de ses étudiants sous la contrainte.

En plus de la condamnation à la prison à perpétuité, la Cour avait ordonné la révocation à vie de ses droits politiques et la confiscation de ses biens, laissant sa femme, sa fille de 20 ans, à l'époque, (étudiante à l'Université d'Indiana) et deux jeunes fils sans ressources. Les avocats d'Ilham Tohti avaient déclaré qu'ils feraient appel.

Ilham Tohti, Ouïghour, était professeur d'Economie à l'Université Minzu de Pékin et avait été arrêté en janvier 2014 à son domicile. Il avait été emmené à des milliers de kilomètres à Urumqi (Capitale de la région autonome ouïghoure du Xinjiang) pour y être jugé. Après plusieurs mois de prison où on lui avait interdit de mettre sa prothèse de jambe et refusé qu'il ait de la nourriture Hallal, son inculpation avait été prononcée en juillet, après le début des violences anti-gouvernementales perpétrées par les Ouïghours dans le Xinjiang. Les officiers de la sécurité avaient été prompts à ouvrir le feu sur un groupe protestant contre les restrictions imposées par le gouvernement à la célébration du Ramadan.

L'inculpation du professeur Tohti et sa condamnation à la prison à vie avaient été largement condamnées par la Communauté internationale des Droits humains. Membre du Parti Communiste ayant passé la plus grande partie de sa vie professionnelle à Pékin, le professeur Tohti était reconnu pour avoir plaidé des solutions pacifiques à la résolution des problèmes de l'ethnie ouïghoure. Il a été une voix importante pour les droits des Ouïghours en Chine, particulièrement dans la région autonome du Xinjiang où les Ouïghours, à majorité musulmane, subissent les discriminations policières et les mauvais traitements infligés par le gouvernement chinois.

A travers son site web « Uighur Online », il commentait depuis plusieurs années la situation des Ouïghours en Chine et dénonçait les violations des Droits humains perpétrées par les Chinois Han, non seulement contre les Ouïghours mais aussi contre d'autres groupes ethniques.

Le Parlement européen lui a décerné, jeudi 24 octobre 2019, le prix Sakharov des droits humains.

## M. Tashpolat Tiyip, géographe

Le professeur Tiyip, géographe chinois de l'ethnie Ouïghoure internationalement respecté, vivait dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, un endroit du Nord-Ouest de la Chine qui abrite la plus grande minorité musulmane ouïghoure. En mars 2017, sept ans après avoir pris le poste de président de l'Université du Xinjiang –la plus prestigieuse université de la région- le professeur Tiyip a brusquement démissionné sans explication. Des sources fiables indiquent que, peu de temps après, il a disparu alors qu'il devait prendre un avion à Pékin pour Berlin pour assister à une conférence. Les collègues et amis du professeur Tiyip craignent qu'il ait été victime de la répression contre les intellectuels ouïghours accusés d'entretenir des idées « politiquement incorrectes ». Plusieurs mois après sa disparition, dans une vidéo produite par l'Etat, il aurait été filmé parmi un groupe d'universitaires qui aurait profondément « empoisonnés » l'esprit des étudiants en approuvant des textes d'auteurs ouïghours.

Des rapports complémentaires indiquent que le professeur Tiyip a été déclaré coupable de séparatisme, vraisemblablement lors d'un « procès » secret, et condamné à mort avec sursis. Il n'a pas droit à un avocat. Aucune information n'est disponible sur les charges retenues contre lui. Les membres de sa famille ont déclaré qu'ils n'avaient pas eu de contact avec lui depuis sa disparition, et que son lieu et ses conditions de détention étaient inconnus.

Selon la Loi chinoise, une condamnation à mort avec sursis peut être suspendue après deux ans si l'individu ne commet pas d'autre « crime ». Plus de deux ans et demi ont passé depuis la disparition du professeur Tiyip et sa famille et ses collègues craignent qu'il soit exécuté à tout moment.

Le professeur Tiyip est né dans la région autonome du Xinjiang, il a obtenu son baccalauréat de géographie à l'Université du Xinjiang et son doctorat en géographie appliquée à l'Université des sciences de Tokyo. Il est retourné dans la région du Xinjiang pour enseigner la désertification et la salinisation des sols, utilisant les technologies de télédétection de l'Université. Avant d'en devenir son président, le professeur Tiyip était vice-président de l'Université depuis plus de dix ans. Il a été très longtemps membre du parti Communiste chinois.

Le professeur Tiyip fait partie des centaines d'universitaires ouïghours qui ont disparu ou qui sont détenus sans qu'aucune preuve crédible n'ait pu être fournie. Un grand nombre d'institutions universitaires et scientifiques lui ont exprimé leur soutien dont *l'Association américaine des Géographes* qui a publié une lettre au Président chinois Xi Jinping –signée par plus de 1 300 chercheurs de 50 pays- appelant à l'abandon de l'exécution du professeur Tiyip.

# GRÈCE

## M. Andreas Georgiou, économiste

Andreas Georgiou, un économiste grec vivant actuellement aux Etats-Unis, est sous le coup de plusieurs accusations civiles et criminelles en Grèce qui sont en lien avec son travail de président de *l'Autorité nationale de Statistique grecque* de 2010 à 2015. Les poursuites incessantes dont il est l'objet, même après que son innocence a été prouvée, violent ses droits à la liberté d'expression et à l'exercice de sa profession. Andréas Georgiou a obtenu sa licence au Collège Amherst et son doctorat à l'Université du Michigan. Il est citoyen grec et a un statut de résident permanent aux Etats-Unis. Après avoir travaillé 21 ans au *Fonds Monétaire International* –son dernier poste étant Chef de Division adjoint au Département de la Statistique- le Dr Georgiou est retourné en Grèce en août 2010 pour diriger *l'Autorité nationale de Statistique grecque* (ELSTAT), une agence indépendante de statistiques. Cette autorité a remplacé le *Service national de Statistique de Grèce* (SNSG) qui faisait partie du Ministère des Finances et était critiqué par les autorités européennes pour avoir compilé la dette officielle et les chiffres du déficit.

Pendant longtemps, le *Bureau de la Statistique de l'Union Européenne* (Eurostat) avait émis des « réserves » sur les statistiques relatives à la dette et au déficit que la Grèce avait soumises à l'Union européenne, ne pouvant pas certifier leur fiabilité et leur qualité. Après les chiffres initiaux du déficit en 2009, préparés par le Ministère des Finances qui avaient été trouvés problématiques et avaient dû être augmentés de 3,7% à 12,5% du PIB, la Commission européenne avait été chargée de préparer un rapport sur les problèmes statistiques « résurgents » de la Grèce dont un plan d'action à son intention. Le rapport de la Commission européenne de janvier 2010 faisait remarquer que les chiffres du déficit soumis par la Grèce à Eurostat avaient été sous-estimés pendant plusieurs années et concluait que, dans certains cas, de telles inexactitudes étaient le résultat direct d'un manque d'indépendance du *Service national de Statistique de la Grèce* et d'une « gouvernance inappropriée » et appelait à faire des changements substantifs y compris en ce qui concernait les méthodologies statistiques et la gouvernance dans le domaine des statistiques. (La situation a occasionné, dans ce contexte, de sérieux problèmes économiques à la Grèce, une série de mesures d'austérité de janvier à mai 2010 imposée par le gouvernement, un renflouement impliquant le *Fonds Monétaire International*, la *Commission européenne* et la *Banque centrale européenne* qui incluaient des mesures d'austérité encore plus strictes pour le pays).

Deux mois plus tard, le gouvernement grec adoptait une *Loi de la Statistique* sous laquelle l'ELSTAT a été établie, les membres de l'Office nommés et le Dr Georgiou embauché en tant que son premier président. L'ELSTAT a été créée en tant qu'Agence de statistique indépendante sous le contrôle du Parlement du pays. En prenant les nouvelles fonctions de président de l'ELSTAT en août 2010, le Dr Georgiou a instauré des mesures rapides pour amener les méthodologies statistiques et le système de collecte des données d'ELSTAT au niveau des standards statistiques de l'Union européenne. En octobre 2010, il a soumis de nouveaux chiffres pour 2009, revoyant le déficit du budget de la Grèce à la hausse de 13,6% à 15,4% du PIB du pays. (Comme noté plus haut, les autorités grecques avaient précédemment revu les chiffres du

déficit de 2009 de 3,7% à 13,6%. En avril 2010, les chiffres du déficit avaient également été revus à la hausse, à 13,6% mais Eurostat avait émis des réserves les concernant). En novembre 2010, suite à la révision des données et des méthodologies utilisées pour les obtenir, Eurostat avait publié les nouveaux chiffres soumis par le Dr Georgiou et levé les réserves. (Eurostat avait continué à valider les statistiques qui lui avaient été communiquées par l'ELSTAT pendant les cinq années de présidence du Dr Georgiou).

Le Dr Georgiou a soumis les nouveaux chiffres directement à Eurostat, conformément au Code de bonnes Pratiques de la Statistique européenne qui stipule que le président de *l'Autorité nationale de Statistiques* est « seul responsable pour décider des méthodes, normes et procédures statistiques ainsi que du contenu et du calendrier des publications statistiques ». Ce Code de bonnes pratiques était explicitement mentionné dans les législations grecque et européenne pour les principes à suivre dans la pratique statistique. Les membres du Bureau de l'ELSTAT ont objecté la décision du Dr Georgiou de soumettre les nouveaux chiffres à Eurostat sans avoir préalablement obtenu leur accord. En octobre 2010, une enquête menée par la police grecque a révélé que le vice-président du Conseil de l'ELSTAT piratait le compte de messagerie officiel du Dr Georgiou depuis son arrivée en août 2010 et partageait ses documents confidentiels avec les autres membres du Bureau. Suite à ces constatations, le Dr Georgiou n'a pas fait d'autres réunions du Conseil. Au début 2011, le vice-président de l'ELSTAT a été contraint de démissionner et le Parlement a renvoyé le reste des membres du Conseil d'Administration plus tard au cours de la même année. Le rapport du Dr Georgiou sur les chiffres révisés du déficit de 2009 a fait de lui une cible pour le gouvernement, pour de nombreux partis politiques, pour certains membres de partis politiques publics, car il aurait causé les problèmes économiques de la Grèce –dont les renflouements par le *Fonds Monétaire International* et *l'Union européenne* à la mi-2010, en 2012 et 2015 et les diverses mesures d'austérité imposées au pays. Le Parlement a tenu des audiences télévisées sur les chiffres communiqués par le Dr Georgiou. Dans ces émissions, les membres du Parlement l'ont accusé de la chute économique de la Grèce. Le Dr Georgiou a déclaré qu'il avait été sujet à un harcèlement et à des menaces pour sa sécurité physique et des appels à son exécution. Depuis lors, il a subi de nombreuses enquêtes gouvernementales et procédures judiciaires. Bien que des procureurs et des groupes d'experts ainsi que plusieurs responsables parlementaires aient, à de nombreuses reprises au cours de l'enquête et des procédures, statué sur l'abandon des charges, elles ont été relancées à plusieurs reprises. Le Dr Georgiou a pris sa retraite de l'ELSTAT à la fin des cinq années de son mandat, en 2015, et est retourné aux Etats-Unis mais il est toujours confronté à un grand nombre d'accusations criminelles et civiles en Grèce, brièvement décrites ci-dessous.

En 2011, le Dr Georgiou et deux cadres supérieurs de l'ELSTAT ont été accusés par d'anciens membres du Conseil de cet organisme, ainsi que par plusieurs personnalités politiques, de conspirer avec la complicité d'organismes internationaux (l'Eurostat et le Fonds Monétaire International) afin d'augmenter le déficit de la Grèce pour justifier les renflouements et les mesures d'autorité en découlant. Au milieu des manifestations publiques et des troubles politiques, une enquête judiciaire a été lancée. Au début de 2013, le Dr Georgiou et deux de ses collègues ont été formellement accusés de conspiration pour avoir gonflé artificiellement le

déficit public de 2009 de la Grèce, ce qui a causé des dommages colossaux à l'Etat grec pour un montant de 171 billions d'euros. Le Dr Georgiou a également été accusé de plusieurs délits de violation du devoir dont la communication des chiffres révisés de 2009 sans avoir reçu préalablement l'accord du Conseil de l'ELSTAT et sans l'avoir réuni après octobre 2010.

En ce qui concerne les accusations d'avoir augmenté le déficit du gouvernement avec l'intention de causer un préjudice à l'Etat, le Conseil de la Cour d'Appel a décidé à deux reprises (2015 et 2017) d'abandonner les charges contre le Dr Georgiou et ses deux collègues de l'ELSTAT, afin que les acquittements soient annulés et renvoyés par la Cour Suprême à la Cour d'Appel pour un examen approfondi lors d'une nouvelle procédure ; la plus récente d'entre elles date de mai 2018. Le Dr Georgiou fait face, pour la troisième fois, à de nouvelles poursuites judiciaires. Si le Conseil de la Cour d'Appel ordonne l'ouverture d'un procès et qu'il est reconnu coupable, il pourrait être condamné à perpétuité.

En 2016, le Dr Georgiou avait été acquitté par le Tribunal de première instance des trois charges de violation du devoir. Cependant son acquittement avait été annulé et il avait dû être rejugé pour les mêmes charges par la Cour d'Appel. Il avait été acquitté de deux de ces charges en août 2017. Cependant, il avait été condamné pour la troisième –pour ne pas avoir obtenu préalablement l'accord du Conseil d'ELSTAT avant de soumettre les chiffres révisés du déficit de 2009 à Eurostat- en dépit du fait que cela aurait enfreint le Code des bonnes pratiques de la Statistique européenne, que les législations grecque et européenne commandent de suivre. Le Dr Georgiou avait été condamné à deux ans de prison, sentence qui avait été suspendue pour trois ans. Son appel avait été rejeté par la Cour Suprême en juin 2018 sans avoir pu être contesté.

Enfin l'ancien directeur de la *Comptabilité nationale du Service de Statistiques nationales de Grèce* a porté plainte au pénal, ainsi qu'au civil, pour calomnie relative à un communiqué de presse que le Dr Georgiou a publié. Ce communiqué défendait les statistiques révisées qu'il avait remises à l'ELSTAT, en soulignant notamment que les chiffres qui avaient été soumis précédemment par le *Service national de Statistique de la Grèce*, avaient été considérés « frauduleux dans des rapports d'Eurostat et du Parlement européen ». Bien que l'affaire pénale ait finalement été classée à l'expiration du délai de prescription, le Dr Georgiou a été condamné au civil. Son procès en appel était prévu en mai 2019. La conduite du Dr Georgiou en tant que président d'ELSTAT a été saluée à plusieurs reprises par des statisticiens bien connus et respectés dont des douzaines d'anciens et d'actuels statisticiens nationaux en chef dans le monde, nombre d'entre eux lui ont apporté leur soutien lors des audiences en Grèce. Les poursuites contre le Dr Georgiou ont été rendues publiques au début de 2013, quand le chef d'Eurostat, Walter Radermacher, a publié une lettre réfutant « toutes les allégations affirmant que le déficit de 2009 était surestimé » et félicitant le Dr Georgiou et son équipe pour l'exécution « de procédures nouvelles et renforcées » et « un professionnalisme de haut niveau ». En 2016, la Commissaire européenne à l'Emploi, aux Affaires sociales, aux Compétences et à la Mobilité des Travailleurs ainsi qu'aux Statistiques européennes, Marianne Thyssen, déclarait « l'indépendance de l'*Autorité statistique grecque*, l'ELSTAT, et la qualité de ses statistiques sont essentielles. Pour la Commission et Eurostat, il est absolument évident que les données de la

dette publique grecque de 2010 à 2015 sont totalement fiables et rapportées avec précision à Eurostat ». De plus, la Commission européenne a appelé publiquement les autorités grecques à contester activement et publiquement la fausse impression que les données ont été manipulées de 2010 à 2015 et à protéger l'ELSTAT et son équipe de telles demandes non fondées.

# HONGRIE

## **Déclaration publique du Comité exécutif du Réseau des droits humains sur l'Académie hongroise des sciences**

Le Réseau international des droits humains des académies et sociétés savantes est une alliance de plus de 90 académies nationales et sociétés savantes qui défend les droits fondamentaux des universitaires et soutient les institutions universitaires qui sont menacées. Nous, membres du Comité exécutif du Réseau, sommes très inquiets de la récente adoption du projet de Loi de l'Assemblée nationale hongroise, Loi signée par la suite par le président du pays, qui cède effectivement le contrôle des instituts de recherche de l'Académie hongroise des sciences au gouvernement. Ce projet de Loi n'est pas en accord avec les principes de base de financement de la recherche scientifique et met en péril la liberté académique.

Nous savons que le projet de Loi prévoit le transfert des 15 instituts de recherche de l'Académie à un réseau de recherche national nouvellement créé, régi par un conseil nommé par le Premier ministre et supervisé par le ministère hongrois de l'innovation et de la technologie. Nous trouvons ces changements structurels hautement problématiques car ils menacent l'indépendance de l'Académie en érodant les garanties essentielles contre l'ingérence politique dans la recherche. Comme l'affirme l'UNESCO dans ses recommandations concernant l'enseignement supérieur, la recherche « ne peut être pleinement appréciée que dans une atmosphère de liberté académique et d'autonomie ».

Le projet de Loi du Parlement hongrois a suscité des protestations et des inquiétudes de la communauté scientifique en Hongrie et ailleurs. Les déclarations publiques de soutien à l'Académie des sciences hongroise publiées ces dernières semaines par des organisations universitaires distinguées à travers l'Europe –dont la Fédération européenne des académies des sciences et des humanités- prouvent la haute estime dans laquelle l'Académie est tenue en termes de qualité de ses chercheurs et de l'excellence de leurs travaux scientifiques. Nous nous associons à nos collègues scientifiques internationaux pour nous opposer fermement aux mesures décrites dans le projet de Loi, au motif que celles-ci enfreignent les principes fondamentaux de la liberté académique et de l'autonomie institutionnelle qui sous-tendent l'entreprise scientifique et menacent de réduire la tradition d'excellence de la Hongrie en matière de recherche et d'innovation. .

Arjuna Aluwihare, Sri Lanka  
Édouard Brézin, France  
Martin Chalfie\*, USA  
Carol Corillon, USA  
Abdallah S. Daar, Oman/Canada  
Raghavendra Gadagkar, Inde  
Belita Koiller, Brésil  
Pedro León Azoifeifa, Costa Rica

Henrietta Mensa-Bonsu, Ghana  
Dong-Pil Min, République de Corée  
Ida Nicolaisen, Danemark  
John Polanyi\*, Canada  
Ovid Tzeng, Taiwan

\*Prix Nobel

**IRAN**

## **M. Ahmadreza Djalali, médecin spécialiste en médecine des catastrophes**

Le Dr Djalali, citoyen irano-suédois, a été arrêté en avril 2016 alors qu'il était en Iran à l'invitation des Universités de Téhéran et de Shiraz pour prendre part à une série d'ateliers sur les meilleures pratiques en médecine des catastrophes. En octobre 2017, après plusieurs procédures bafouant les règles standards internationales d'un procès équitable –dont l'utilisation de confessions obtenues sous une extrême violence comme preuve contre lui- le Dr Djalali a été accusé d'espionnage pour un gouvernement hostile et condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire iranien. Les experts des droits humains des Nations Unies ont soulevé les graves problèmes de respect de la procédure concernant ce procès et ont publiquement appelé à l'annulation de sa condamnation à la peine de mort.

Le Dr Ahmadreza Djalali est détenu en Iran depuis plus de 3 ans. Sa condamnation a été confirmée par la Cour Suprême au cours de procès sommaires et secrets tenus à l'insu de son avocat ou sans sa participation.

Le 29 juillet 2019, il a été sorti de sa prison les yeux bandés et conduit dans un endroit secret où il a été mis à l'isolement. Il a pu téléphoner brièvement à sa famille pour l'alerter de ce qui se passait. Celle-ci a déclaré qu'il était menacé pour l'obliger « à se confesser ». Elle craint que les autorités iraniennes envisagent son exécution de façon imminente.

Le 8 août le Dr Djalali a été sorti de son isolement et ramené à la prison Evin.

L'état de santé du Dr Djalali s'est détérioré significativement ses dernières années. Après de sévères pertes de poids et des douleurs abdominales pendant plusieurs mois et sans accès à des soins médicaux, il a été conduit à l'hôpital pour être opéré d'une hernie fin 2018. Malgré des douleurs abdominales persistantes, il est retourné en prison le jour suivant. Depuis lors, les tests de laboratoire, ordonnés par le médecin de la prison à trois reprises, indiquent que le Dr Djalali a un nombre de globules blancs bas avec de possibles problèmes de moelle osseuse. Un médecin a recommandé que le Dr Djalali soit examiné à la clinique onco-hématologique et il lui a pris plusieurs rendez-vous. Cependant, les autorités de la prison ont refusé qu'il s'y rende. Au mois de juillet, onze experts des droits humains des Nations Unies ont publié une déclaration publique exprimant leur inquiétude sur le refus du gouvernement iranien de donner les soins médicaux au Dr Djalali et à plusieurs autres prisonniers et de remédier à leurs « conditions de détention insalubres et peu sûres » qui compromettent davantage « leur intégrité physique et mentale ».

**Mme Fariba Adelkhah et M. Roland Marchal, chercheurs au CERI, Centre de Recherches Internationales de Sciences Po**

Ces deux chercheurs français, Mme Adelkhah est franco-iranienne, ont été arrêtés à leur arrivée en Iran en Juin 2019 et accusés d'espionnage. Un Comité de soutien a été constitué à l'initiative de leurs collègues de Sciences Po auquel le CODHOS a apporté son adhésion. Après de nombreuses actions relayées par un fort soutien médiatique, Roland Marchal a été libéré le 9 mars 2020 après une détention « douloureuse » (un échange semble-t-il, négocié au niveau gouvernemental). Mme Adelkhah est toujours détenue à la prison d'Evin (après une longue grève de la faim à l'automne 2019). Son procès s'est déroulé le 19 avril 2020 et le jugement a été mis en délibéré.

# **SOUDAN**

## **M. Muntaser Ibrahim, généticien**

Muntaser Ibrahim est un généticien de renommée internationale et actuellement Vice-président de l'Académie nationale des sciences soudanaise. Le 21 février 2019, il a été arrêté avec plusieurs membres de l'opposition par les forces de sécurité. Selon des sources fiables, le professeur Ibrahim est détenu au Centre de Détention politique des forces de sécurité à Bahri, Khartoum, où les conditions d'incarcération sont connues pour être extrêmement dures. Il est détenu sans avoir pu contacter un avocat ni voir sa famille. Sa situation est particulièrement inquiétante car il a une maladie de cœur chronique et il a été victime de deux accidents vasculaires cérébraux ces dernières années.

Le professeur Ibrahim est aussi professeur de longue date au Département de Biologie moléculaire de l'Institut des Maladies endémiques à l'Université de Khartoum. A la fin 2018 et au début 2019 – alors que les manifestations étendues à tout le Soudan étaient réprimées de façon disproportionnée par les forces gouvernementales- le professeur Ibrahim et un certain nombre de ses collègues travaillaient à la mise au point d'un projet présentant les voies proposées pour une solution pacifique à la crise actuelle dans le pays. Il a été arrêté avec plusieurs membres de l'opposition peu de temps avant qu'ils envisagent de présenter un mémorandum au Président soudanais, Omar Hassan Ahmad al-Bashir, décrivant l'initiative qui avait été signée par plus de 500 professeurs de l'Université de Khartoum.

Ceux qui ont été arrêtés avec le professeur Ibrahim ont été libérés, alors qu'il est resté détenu au secret. Il n'a été accusé d'aucun acte répréhensible ni d'aucune violence sous quelque forme que ce soit. Le professeur Ibrahim est bien connu pour son combat pour les droits humains et pour la résolution pacifique des conflits. Des rapports fiables indiquent que, depuis le début des manifestations en décembre 2018, des douzaines de civils ont été tués et plus de 2 500 manifestants, médecins, journalistes et chefs de l'opposition ont été arrêtés.

Une pétition, signée par les membres du Comité exécutif du Réseau international des droits humains, a été publiée en mars 2019.

Le 11 avril 2019, Muntaser Ibrahim a été libéré par l'armée avec des centaines de civils dont des universitaires.

# TURQUIE

## **M. Tuna Altinel, mathématicien**

Tuna Altinel, maître de conférences à l'université Claude Bernard Lyon 1 au sein de l'Institut Camille Jordan, s'est vu confisquer son passeport à son arrivée à Istanbul le 12 avril 2019 pour les vacances de printemps.

Comme de nombreux « universitaires pour la paix », Tuna Altinel est poursuivi par les autorités turques pour « propagande pour une organisation terroriste » au nom de l'article 7/2 de la loi antiterroriste turque, suite à la signature de la pétition en 2016. Il est également poursuivi pour avoir assisté, en France, à une réunion d'une amicale kurde accusée par Ankara d'être liée au *Parti des Travailleurs du Kurdistan* (PKK).

Après la date fixée pour une première audience qui n'a jamais eu lieu, le dossier de Tuna Altinel a été agrégé à d'autres dossiers plus avancés de la 29ème cour pénale d'Istanbul. Il a soutenu sa plaidoirie le 28 février 2019. Le 31 juillet un juge turc a ordonné sa libération provisoire sous contrôle judiciaire jusqu'à son procès. Le 19 novembre, date à laquelle devait se tenir son procès, le procureur a annoncé qu'il souhaitait requalifier le chef d'accusation de « terrorisme » en « propagande terroriste », passible d'une peine moins lourde. **Le procès de M. Altinel a été reporté au 24 janvier 2020, date à laquelle il a été acquitté.**

## Mme Şebnem Korur Fincanci, médecin légiste

Le 17 juillet 2019, plus de trois ans après ses dix jours de détention et un long procès, la Cour d'Istanbul a acquitté Mme Şebnem Korur Fincanci, médecin légiste turque, des accusations de terrorisme. Mme Fincanci ainsi que M. Erol Önderoğlu (représentant de la Turquie pour *Médecin sans Frontière*), et le journaliste Ahmet Nesin, ont été brièvement détenus en juin 2016 et accusés de propagande terroriste après avoir participé à une campagne pacifique de soutien à la liberté de la presse avec 41 autres militants et journalistes. Dans le cadre de cette campagne, la professeure Fincanci et ses deux co-accusés ont passé chacun, symboliquement, une journée en tant qu'Editeur en Chef, au *Özgür Gündem*, un journal dévolu aux problèmes turcs. Ce journal était surveillé par les autorités turques. Suite à leur arrestation, le bureau de l'*Özgür Gündem* a été perquisitionné et ses membres ont été arrêtés.

En complément de son travail scientifique comme professeure au département de médecine légale de la Faculté de médecine de l'Université, la professeure Fincanci est bien connue comme défenseuse des droits humains et présidente actuelle de la Fondation des droits humains de Turquie. Elle a longtemps défendu les victimes de torture et a contribué au *Manuel* (des Nations Unies) *pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* (Protocole d'Istanbul).

La professeure Fincanci est parmi les centaines d'universitaires turcs sous le coup des procédures pénales pour avoir signé la pétition en janvier 2016 qui appelait à la fin de la campagne militaire dans le Sud Est de la Turquie. Suite au procès au cours duquel aucune preuve crédible n'avait été présentée pour soutenir les charges portées contre elle, elle avait été accusée et condamnée à 30 mois de prison. La professeure Fincanci avait fait appel du jugement.

## **M. Serkan Golge, physicien**

Le 29 mai 2019, le Dr Serkan Golge, physicien ayant la double nationalité turque et américaine, a été libéré de la prison Iskenderun en Turquie, après presque 3 ans de détention mais il est assigné à la résidence de ses parents à Antakya et il doit se présenter au poste de police locale quatre jours par semaine. Il espère pouvoir retourner à Houston après sa période de probation en avril 2020.

Le Dr Golge a été arrêté le 23 juillet 2016 alors qu'il rendait visite à sa famille en Turquie. En février 2018, il avait été reconnu coupable d'infractions liées à la sécurité nationale et condamné à 7 ½ ans de prison bien qu'aucune preuve crédible n'ait été présentée pour soutenir les charges retenues contre lui. La condamnation avait été plus tard réduite à 5 ans en appel. Le Dr Golge a été maintenu à l'isolement durant sa détention et, pendant plus d'un an, n'a pas eu accès aux services consulaires américains. Au moment de son arrestation, il résidait à Houston, Texas, où il travaillait comme chercheur principal au *Centre spatial Johnson (NASA) de l'administration américaine de l'Espace et de l'Aéronautique* et vivait avec sa femme et leurs deux jeunes enfants qui sont également citoyens américains.

## **Mme Füsün Üstel, professeure de sciences politiques**

Le 22 juillet 2019, la professeure Füsün Üstel a été libérée de la prison pour femmes Eskişehir où elle était détenue depuis qu'elle s'était rendue aux autorités turques le 8 mai pour effectuer sa condamnation à 15 mois de prison. Sa sentence a été suspendue.

La professeure Üstel est l'une des centaines d'universitaires turcs (maintenant connus sous le nom « d'Universitaires pour la paix ») qui sont confrontés à une procédure pénale pour avoir signé une pétition en janvier 2016 qui appelait à la fin des opérations militaires turques dans la région Sud Est du pays à majorité kurde –causant d'extrêmes préjudices à la population civile- et pour reprendre les négociations de paix. La professeure Üstel a eu son doctorat de la Faculté des sciences politiques de l'université d'Ankara en 1987 et était professeure de sciences politiques à l'Université Galatasaray quand elle a été soudainement licenciée fin 2016 à cause d'un décret d'état d'urgence, pour avoir signé la pétition pour la paix. L'année suivante, elle a été inculpée de « terrorisme ».

La condamnation de la professeure Üstel en avril 2018, suite à un procès au cours duquel aucune preuve n'a été présentée pour soutenir les accusations portées contre elle, a été confirmée en appel fin février 2019. Deux mois plus tard, elle recevait une assignation officielle à se présenter au centre de détention.

**VIETNAM**

## **M. Pham Van Troi, ingénieur**

M. Pham Van Troi, défenseur de longue date de la démocratie et des droits humains au Vietnam, a été emprisonné de 2008 à 2012 pour son action pacifique de défense de ces droits. Après sa libération, il a repris son action pour la *Fraternité pour la Démocratie* –un groupe de militants des droits humains et d’anciens prisonniers d’opinion qui ont soutenu en 2013 les victimes des violations de ces droits et encouragé une société juste et démocratique.

En juillet 2017, M. Troi a été arrêté, à nouveau, pour ses activités (pacifiques) comme membre de la *Fraternité pour la Démocratie* et accusé « d’agir dans le but de renverser l’administration populaire ». Son arrestation est intervenue au milieu d’une vaste répression, organisée par le gouvernement vietnamien, des militants des droits humains et en pleine contestation pacifique. M. Troi a été maintenu au secret pendant plusieurs mois juste après son arrestation et a ensuite été traduit en justice avec cinq autres militants pro-démocratiques. En avril 2018, après un procès commun d’une journée, lui et ses co-accusés ont été condamnés, en dépit du manque de preuves crédibles, des charges portées contre eux. M. Troi a été condamné à 7 ans de prison suivis d’une année de résidence surveillée, ce qui a été confirmé en appel deux mois plus tard. Les experts des droits humains des Nations Unies ont exprimé leur grande inquiétude qu’il soit, ainsi que les autres membres de la *Fraternité pour la Démocratie*, maintenu au secret, qu’il y ait violation des standards internationaux des droits humains et qu’il soit persécuté pour son activité de défenseur des droits humains et de militant pro-démocratique.

Depuis lors, ses conditions d’incarcération provoquent de sérieuses inquiétudes. Il y a plusieurs mois, M. Troi a été transféré du centre de détention de Hanoi à la prison Nam Ha dans la province de Ha Nam. Ses conditions d’emprisonnement dans cette nouvelle prison sont particulièrement dures et ne répondent pas aux règles standards internationales. La sévérité des conditions d’emprisonnement au Vietnam, l’isolement des prisonniers politiques et un traitement exceptionnellement mauvais a largement été rapporté par la communauté internationale des droits humains.

M. Troi est incarcéré dans 4,25 m<sup>2</sup> avec six autres prisonniers. La cellule est humide et manque de ventilation car il n’y a pas de fenêtre et seulement une porte. Celle-ci est gardée ouverte seulement trois heures par jour. Comme la pièce est située près du vide ordure, il y a une odeur nauséabonde qui est particulièrement intense quand les ordures brûlent. La pièce contient un coin toilette et une bassine d’eau qui est sale car l’eau est pompée directement dans un étang. Les demandes de M. Troi d’être transféré dans une pièce ventilée avec de l’eau propre ont été refusées.

L’alimentation des prisonniers de la prison Nam Ha est composée de riz, de légumes, de viande, de poisson et d’eau, mais la famille de M. Troi rapporte que la quantité de nourriture est extrêmement faible et qu’il n’y a pas moyen d’en obtenir plus. En tant que prisonnier politique, il lui est interdit de participer à une quelconque activité avec les autres prisonniers. Il tisserait huit heures par jour d’affilée, cinq jours par semaine, des articles en rotin traités au soufre pour les

préservé. La pièce dans laquelle il travaille n'a pas de ventilation suffisante, ce qui pose de graves problèmes car l'odeur de soufre est très forte.

M. Troi peut voir sa famille une heure par mois sous surveillance. Durant toutes les visites, il est séparé d'elle par une vitre et doit utiliser un téléphone pour lui parler. Leur conversation est enregistrée et un gardien se tient debout derrière M. Troi. En ce qui concerne son état de santé, sa famille indique qu'il souffre d'hypotension et de faiblesse, qu'il a des éruptions cutanées qui sont exacerbées par l'eau souillée. Selon sa famille, les demandes de M. Troi d'être examiné par un spécialiste et d'avoir un traitement approprié lui sont refusées.

**Tableau récapitulatif des cas traités**

Pays	Nom du collègue	Domaine d'activité	Motif(s) invoqué(s)	Date incarcération	Date libération	Date acquittement	Commentaires
<b>Bahreïn</b>	Abduljalil al-Singace	Ingénieur	Crimes contre la sécurité nationale	Mars 2011			Souffre de graves problèmes de santé
<b>Chine</b>	Tashpolat Tiyp	Ingénieur et président de l'université du Xinjiang	séparatisme	2017			Condamné à la peine de mort avec sursit
<b>Chine</b>	Ilham Tohti	Professeur d'économie	séparatisme	Janvier 2014			Condamné à la prison à vie
<b>Grèce</b>	Andreas Georgiou	Économiste	Falsification des chiffres de la dette grecque				Il vit aux Etats-Unis mais il risque une peine à perpétuité en Grèce
<b>Iran</b>	Ahmadreza Djalali	Médecin spécialiste en médecine des catastrophes	espionnage	Avril 2016			Condamné à mort
<b>Iran</b>	Fariba Adelkhah Roland Marchal	Chercheurs au CERI	espionnage	Juin 2019		9 mars 2020	Jugement de F. Adelkhah en délibéré
<b>Soudan</b>	Muntaser Ibrahim	Généticien	Protestation contre le Régime	21 février 2019		11 avril 2019	a été libéré par l'armée
<b>Turquie</b>	Tuna Altinel	Mathématicien	Propagande terroriste et appartenance à une organisation terroriste	11 mai 2019		30 juillet	Libération provisoire
<b>Turquie</b>	Şebnem Korur Fincanci	Femme Médecin légiste	terrorisme	20 juin 2016		30 juin 2016 en attente du jugement	17 juillet 2019
<b>Turquie</b>	Serkan Golge	Physicien	Infractions liées à la sécurité nationale	23 juillet 2016		29 mars 2019	

<b>Turquie</b>	Fusun Üstel	Professeure de sciences politiques	terrorisme	8 mai 2019	22 juillet 2019		
<b>Vietnam</b>	Pham Van Troi	Ingénieur	Tentative de renversement de l'administration du peuple	30/07/2017 condamnation le 05/04/2018			Sept ans de prison + un an de résidence surveillée.



## **ANNEXES**

**Relevés de presse concernant la situation des Droits humains dans les pays pour lesquels le CODHOS est intervenu**

## **Bahreïn :**

(source : ONU Info, avril 2019)

[...] « Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme demande depuis longtemps à Bahreïn d'aligner sa législation trop large sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme avec ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. Les condamnations de mardi suscitent de vives inquiétudes quant à l'application de la loi, notamment par le biais d'un procès collectif qui n'aurait apparemment pas bénéficié des garanties procédurales nécessaires pour assurer un procès équitable » a déclaré Mme Bachelet. « La privation de nationalité ne doit pas être arbitraire, en particulier pour des motifs discriminatoires tels que la race, la couleur... [...]. La privation arbitraire de nationalité place les personnes concernées et les membres de leur famille dans une situation de vulnérabilité accrue aux violations des droits humains » a ajouté la Haut-Commissaire.

Les droits fondamentaux des personnes concernées et de leurs familles dans tous les aspects de leur vie quotidienne, notamment le déni du droit à la santé, à l'éducation et à la liberté de circulation. En droit international, la révocation de la nationalité est interdite si elle ne sert pas un objectif légitime ou est disproportionnée. L'article 15 de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* stipule que « toute personne a droit à une nationalité » et que « nul ne peut être privé arbitrairement de sa nationalité ». [...]. La Haut-Commissaire s'est également déclaré préoccupée par les informations faisant état d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements infligés à certaines des personnes condamnées. Elle a exhorté les autorités à prendre des mesures immédiates pour prévenir de telles violations et veiller à ce que les allégations de torture fassent l'objet d'enquêtes approfondies et à ce que leurs auteurs soient traduits en justice.

## **Chine**

(source : Human Rights Watch, Rapport mondial 2019)

Les autorités ont encore intensifié la répression et les exactions systématiques contre les 13 millions de Musulmans turcophones, les Ouïghours et les Kazakhs notamment, qui vivent dans la région du Xinjiang au nord-ouest de la Chine. Les autorités ont procédé à des détentions arbitraires massives, commis des actes de torture et fait subir des mauvais traitements dans différents lieux de détention à l'encontre de certains d'entre eux, imposant des contrôles de plus en plus stricts sur leur vie quotidienne. De nouvelles réglementations mises en place au Tibet criminalisent même désormais les formes traditionnelles d'action sociale, notamment de médiation communautaire pratiquées par des personnalités religieuses.

Les défenseurs des droits humains continuent d'endurer détentions arbitraires, peines de prison et disparitions forcées. Le gouvernement exerce un contrôle strict sur Internet, les médias et le monde universitaire et les autorités ont intensifié les persécutions à l'égard des communautés religieuses, en interdisant notamment l'islam au Xinjiang, en réprimant les chrétiens dans la province du Henan et en renforçant les contrôles sur les Musulmans Hui de Ningxia.

Les autorités chinoises continuent de harceler et de détenir des journalistes qui couvrent les questions relatives aux droits humains, ainsi que leurs interlocuteurs.

De plus en plus, les autorités déploient des systèmes de surveillance de masse pour renforcer leur contrôle sur la société. En 2018, le gouvernement a continué sa collecte à grande échelle de données biométriques, notamment des échantillons d'ADN et de voix ; il a utilisé ces données biométriques à des fins de surveillance automatisée ; développé un régime national de sanctions et de récompenses connu sous le nom de « système de crédit social » ; et mis au point puis appliqué des programmes de maintien de l'ordre qui s'appuient sur les « mégadonnées » (« big data » en anglais) et visent à empêcher la contestation. Tous ces systèmes sont déployés sans véritable protection de la vie privée, en droit ou en pratique : souvent, les gens ne savent pas que leurs données sont collectées, ni comment elles sont utilisées ou stockées.

Le gouvernement limite la pratique religieuse à cinq religions officiellement reconnues, dans des locaux officiellement agréés. Les autorités gardent le contrôle sur les nominations, publications, budgets et inscription aux séminaires des membres des différents corps religieux. Le gouvernement désigne les nombreux groupes religieux qui échappent à son contrôle comme des « sectes malfaisantes » et soumet ses membres à des actes de harcèlement policier, de torture, de détention arbitraire et d'emprisonnement.

Les autorités chinoises sont hostiles à de nombreuses expressions de l'identité ouïghoure et ont justifié ces dernières années la répression généralisée dirigée contre elle comme faisant partie d'une nécessaire réponse à la menace terroriste.

Depuis cette date, les autorités ont intensifié les détentions arbitraires massives, notamment dans des structures officielles telles que les prisons et centres de détention provisoire, mais aussi dans des camps « d'éducation politique », qui n'ont pas d'existence juridique en droit chinois. Des estimations crédibles indiquent qu'un million de personnes sont détenues pour des périodes indéfinies dans ces camps, où les Musulmans turcophones sont contraints d'apprendre le chinois mandarin, de faire l'éloge du gouvernement et du parti et d'abandonner de nombreux aspects de ce qui les distingue en termes identitaires. Ceux qui résistent ou dont on considère qu'ils n'ont rien « appris » sont punis.

## **Grèce**

(sources : Toute l'Europe actualité, 30 août 2018 ; Capital, 9 octobre 2019)

Les tourments économiques de la Grèce remontent à octobre 2009, quand le gouvernement fraîchement élu a levé le voile sur d'importants maquillages du déficit public. Dès mai 2010, le pays se retrouve sous assistance financière : trois plans d'aide seront accordés pour un total de 380 milliards d'euros, en échange d'une austérité – et d'une case sociale – sans précédent. Le dernier plan s'est achevé le 20 août 2018.

L'économie grecque s'est stabilisée depuis, surtout après sa sortie des programmes d'aide de l'Union européenne et du *Fonds monétaire international*, mais la dette publique et le taux de chômage élevés demeurent toujours un frein à la reprise. Le budget 2019 table sur une croissance de 2,5% et le gouvernement prévoit 2,8% pour l'année prochaine. La Grèce rejoint le club des pays parvenant à emprunter à taux d'intérêt négatif.

Le Parlement grec a adopté un projet de loi controversé durcissant la législation sur les demandeurs d'asile.

**Hongrie :**

### **Hongrie: une loi sur la recherche scientifique controversée**

Par [RFI](#) Publié le 03-07-2019 Modifié le 03-07-2019 à 16:46



Des manifestants ont protesté devant l'Académie hongroise des sciences contre la mainmise du gouvernement sur l'institution. REUTERS/Tamas

En Hongrie, une loi controversée sur la recherche scientifique a été adoptée mardi 2 juillet par la droite majoritaire du Premier ministre nationaliste, Viktor Orbán. L'Académie hongroise des sciences perd son indépendance.

*Avec notre correspondante à Budapest, **Florence La Bruyère***

Moderniser l'institution vieille de 200 ans est l'objectif officiel de la loi. Mais la majorité des chercheurs soupçonne l'État de vouloir contrôler la recherche et [les fonds européens](#) qui vont avec. La loi oblige également l'Académie à donner tous ses biens et ses actifs à l'État.

#### **Le gouvernement met la main sur l'Académie**

Plusieurs centaines de chercheurs ont protesté contre la loi ce mardi. Devant le siège de l'Académie, les noms des députés qui ont voté la loi ont été lus au micro et copieusement sifflés par les manifestants. Selon le porte-parole du gouvernement, la loi vise à rendre la recherche plus compétitive. Et à développer l'innovation sans intervenir dans le travail des chercheurs.

*« La vraie raison derrière tout ça, c'est que ce gouvernement ne tolère aucune forme d'autonomie. Et en outre, les chercheurs en sciences sociales publient des travaux qui déplaisent au gouvernement »,* s'insurge Janos Kertész, physicien et membre de l'Académie des sciences.

La loi sonne le glas de l'indépendance de l'institution. Et démantèle l'Académie qui perd ses 15 instituts de recherche et ses 3 000 chercheurs. Ils seront transférés dans une institution [contrôlée par le Premier ministre](#).

« *On ne va pas se laisser faire. On ne va pas falsifier nos données. On ne va pas mentir et on ne va pas aller dans leur sens* », annonce d'emblée le sociologue Gabor Eröss qui juge la situation grave, mais ne veut pas abandonner la lutte.

Les savants craignent que le gouvernement délaisse la recherche fondamentale parce qu'elle n'est pas rentable. Plusieurs d'entre eux s'apprêtent à quitter le pays.

Une longue analyse de la situation du pays vient d'être réalisée par un groupe d'intellectuels hongrois et adressée à la Communauté Européenne : <http://oktatoihalozat.hu/wp-content/uploads/2020/01/angol.pdf>.

## **Iran**

(*source* : Parlement européen, Résolution du 19 septembre 2019 sur l'Iran)

Le Parlement européen [...] demande aux autorités iraniennes [...] la libération de tous les défenseurs des droits de l'Homme emprisonnés et condamnés pour avoir simplement exercé leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique ; condamne avec la plus grande fermeté la répression constante dont sont victimes les femmes qui s'opposent au port obligatoire du voile et qui exercent leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique ; demande au gouvernement iranien de respecter la liberté des Iraniennes de choisir leur propre code vestimentaire ; souligne que les autorités iraniennes sont tenues en toute circonstance de veiller à ce que les défenseurs des droits de l'Homme, les avocats et les journalistes puissent travailler sans faire l'objet de menaces, d'intimidations ou d'entraves et exige que la justice iranienne mette fin au harcèlement permanent ; prie instamment le système judiciaire iranien de mettre un terme à la censure en ligne et de respecter les droits fondamentaux universels de tous les citoyens, en particulier leurs droits à la liberté d'expression en ligne et hors ligne ; regrette profondément l'absence de progrès dans les affaires relatives aux personnes ayant à la fois une nationalité de l'union et la nationalité iranienne détenues en Iran ; exige la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes binationales iraniennes et européennes actuellement détenues dans des prisons iraniennes, à moins qu'elles ne soient incarcérées conformément aux normes internationales ; dénonce la pratique récurrente de la justice iranienne consistant à emprisonner, à la suite de procès inéquitables, des personnes ayant à la fois une nationalité de l'Union et la nationalité iranienne ; demande aux autorités iraniennes de modifier l'article 48 du code iranien de procédure pénale afin de garantir que toute personne mise en cause ait le droit d'être représentée par un avocat de son choix et de bénéficier d'un procès équitable, conformément aux engagements de l'Iran au titre du pacte international relatif aux droits civils et politiques ; demande au parlement iranien de modifier les lois nationales en matière de crimes contre la sécurité nationale qui sont régulièrement utilisées pour poursuivre les défenseurs des droits de l'Homme, les journalistes, les militants écologistes et syndicaux et les

membres des minorités religieuses et ethniques et qui sont contraires au pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Iran ; condamne la pratique constante consistant à refuser délibérément des soins médicaux aux prisonniers ; déplore la torture systématique dans les prisons iraniennes et demande la cessation immédiate de toutes les formes de torture et de mauvais traitements de tous les détenus ; condamne la pratique consistant à refuser l'accès aux contacts téléphoniques et aux visites familiales pour les détenus ; prie instamment les autorités iraniennes de veiller à la pleine mise en œuvre du pacte international relatif aux droits civils et politiques dont l'Iran est signataire, prie instamment l'Iran d'adhérer à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

## **Soudan**

(sources : Résolution adoptée par le conseil des droits de l'Homme le 27 septembre 2019)

Le Conseil des droits de l'Homme, [...] notant que la situation des droits de l'Homme est susceptible de s'améliorer considérablement au Soudan et qu'assistance technique et renforcement des capacités seront toutefois nécessaires [...], prend note avec satisfaction des efforts que le Gouvernement soudanais continue de faire pour donner suite aux recommandations issues de l'Examen périodique universel qu'il a acceptées, notamment celles qui se rapportent à la ratification de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et à la réforme de la loi sur la sécurité nationale de 2010 et engage le Gouvernement à poursuivre sa coopération dans le cadre de l'Examen, y compris en continuant d'appliquer les recommandations qu'il a acceptées ; prend également note avec satisfaction des priorités définies par le Gouvernement soudanais, telles qu'énoncées dans le document constitutionnel, y compris l'engagement de parvenir à une paix juste et globale, de mettre fin au conflit armé, d'abroger les lois qui restreignent les libertés ou sont discriminatoires à l'égard de certaines personnes, de restructurer le Service national du renseignement et de la sécurité et de s'attaquer aux causes profondes de la crise économique ; prie instamment le Gouvernement soudanais de créer et de maintenir des conditions sûres et favorables qui permettent à la société civile, aux défenseurs des droits de l'Homme, aux médias et aux autres acteurs indépendants d'agir librement, conformément au document constitutionnel. [...] Engage le gouvernement soudanais à créer une institution nationale indépendante des droits de l'Homme conforme aux principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (Principes de Paris) ; à garantir en droit et en pratique, la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, la liberté d'expression et la liberté de religion ou de conviction ; se félicite des efforts que fait le Gouvernement soudanais pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'Homme et d'atteintes à ces droits commises par toutes les parties et engage le Gouvernement à faire en sorte, à titre de priorité absolue, que les responsables aient à répondre de leurs actes, tout en notant le point de vue selon lequel la mise en conformité de tous les organismes et administrations publics avec les obligations et engagements internationaux de l'Etat en matière de droits de l'Homme est de nature à améliorer encore la situation générale des droits de l'Homme au Soudan.

## **Turquie**

(*source* : Conseil de l'Europe, Commissaire aux Droits de l'Homme, 08/07/2019)

La Turquie doit mettre fin à l'arbitraire dans le système judiciaire et protéger les défenseurs des droits de l'homme.

« La Turquie doit prendre d'urgence les mesures nécessaires pour rétablir la confiance dans son système judiciaire et réparer les dommages causés à l'Etat de droit pendant et après l'état d'urgence » a déclaré la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. [...] « La Turquie a le droit et le devoir de lutter contre le terrorisme et contre les organisations criminelles, notamment en réponse à la tentative de coup d'Etat du 15 juillet 2016. Il n'y pas de sécurité sans respect des droits de l'Homme et, réciproquement, les gens ne peuvent pas jouir des droits de l'Homme s'ils ne se sentent pas en sécurité. Le non-respect des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme affaiblit l'Etat de droit et entame la confiance dans le système judiciaire ». [...] Au cours de sa visite, la Commissaire s'est aussi intéressée à la situation des défenseurs des droits de l'Homme et de la société civile en Turquie. Elle a constaté que les activités légitimes d'organisations de la société civile indépendantes et fondées sur les droits de l'Homme qui sont indispensables dans une démocratie, font l'objet de pressions continues de la part des autorités turques [...] : le durcissement d'un cadre législatif et réglementaire déjà répressif, la fermeture d'organisations de la société civile sans décision de justice ni recours effectif, un discours politique toxique et des campagnes de dénigrement dans les médias gouvernementaux, ainsi que de nombreuses procédures pénales contre les défenseurs des droits de l'Homme. [...] « ces procédures, combinées à un usage excessif de la détention provisoire, bouleversent injustement la vie de bien des gens en Turquie dont de nombreux défenseurs des droits de l'Homme. Cela a un effet dissuasif sur la société turque tout entière. Il est grand temps de réduire les pressions exercées sur les défenseurs des droits de l'Homme en Turquie et de leur permettre de travailler librement et en toute sécurité ». La Commissaire a fait remarquer que, dans ce contexte de détérioration générale, les avocats souffrent doublement, à la fois comme défenseurs des droits de l'Homme et comme acteurs essentiels d'un système judiciaire qui leur est de plus en plus hostile. [...]

## **Vietnam**

(*source* : Rapport Amnesty International, 13 mai 2019)

Le nombre de personnes injustement emprisonnées pour leurs opinions au Vietnam a augmenté d'un tiers, passant à 128, signe d'une répression grandissante contre le militantisme pacifique, a révélé une nouvelle étude d'Amnesty international. Les conditions de détention restent déplorables, des éléments prouvant que des personnes emprisonnées sont torturées et soumises à d'autres formes de mauvais traitements, régulièrement détenues au secret et à l'isolement, incarcérées dans des conditions sordides et privées de soins médicaux, d'eau potable et de sortie à l'air libre. Parmi ces prisonniers d'opinion figurent un nombre accru de personnes

incarcérées pour des commentaires sur des réseaux sociaux qui représentent désormais près de 10% de cette catégorie de prisonniers. Avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la nouvelle Loi relative à la cybersécurité, extrêmement répressive, l'utilisation de méthodes de surveillance invasives pour cibler les personnes perçues comme critiques à l'égard des autorités va probablement s'intensifier. « Non contentes d'écraser tout signe d'opposition politique, les autorités vietnamiennes s'en prennent également à quiconque dénonce la corruption ou tente d'améliorer le bien-être collectif par ses activités et son militantisme dans le domaine des droits humains. Le droit de s'exprimer est en danger ». Un nouveau Code pénal est entré en vigueur en 2018. Comme le précédent, il contient des dispositions vagues et excessivement générales qui sont souvent utilisées pour poursuivre des militants, des défenseurs des droits humains et d'autres détracteurs présumés.